

La gestion différenciée de l'élève

La démarche

Selon les difficultés rencontrées, l'enseignant peut être amené à solliciter l'avis de l'équipe au sein du CMC « personnalisation des parcours ». Pour préparer celui-ci, il aura pu rencontrer la famille. Il aura établi une fiche qui permettra de présenter l'élève, dans ses réussites et ses difficultés et qui sera le support, le cas échéant, d'une DIR (Demande Intervention Rased). L'expertise des personnels de RASED permettra d'envisager les pistes complémentaires à la prise en charge de la difficulté scolaire en classe. **Quelle soit scolaire ou comportementale, la difficulté impose à l'enseignant la prise en compte permanente de l'élève en difficulté**, ce qui se retrouve dans sa préparation de la classe. C'est dans un second temps que l'élève est étayé par une réponse enseignante dans l'école voire à l'extérieur de celle-ci.

Dans certaines situations, le CMC « personnalisation des parcours » ou l'enseignant font / fait appel à l'équipe de circonscription pour avoir l'avis d'une personne extérieure à l'équipe, pour repérer des pistes pédagogiques au niveau de la classe entière.



- difficultés repérées par l'enseignant, par l'équipe

- prise en compte dans la classe (pédagogie différenciée et Activités Pédagogiques Complémentaires)

- rencontre de la famille
- fiche "CMC personnalisation des parcours"

Activités
pédagogiques
complémentaires,
PPRE

Demande
d'Intervention
RASED lors du CMC
personnalisation des
parcours

Mobilisation
de
l'enseignant
"Plus de
maîtres que
de classes"

Mise en place
d'un contrat
personnalisé
(perturbations
comportement
ales)

Réunion
d'une équipe
éducative

Procédure
pour PAI,
PPS...

Sollicitation de
la
circonscription